

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024-2025

MINISTÈRE DES FINANCES



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024-2025

MINISTÈRE DES FINANCES

NOTE

Sauf indication contraire, l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion présente les résultats pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 et repose sur les données disponibles au 30 juin 2025. Les données des années 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 sont celles présentées dans le rapport annuel de gestion de ces années respectives.

Les résultats relatifs aux indicateurs 6 et 7 sont préliminaires. Les résultats réels seront connus lors de la publication des *Comptes publics 2024-2025*.

Rapport annuel de gestion 2024-2025 – Ministère des Finances

Dépôt légal – Septembre 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 2368-8912 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2025

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE.....	V
MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE.....	VII
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	IX
RAPPORT DE VALIDATION	X
1. L'ORGANISATION.....	1
1.1 L'organisation en bref.....	1
1.2 Faits saillants 2024-2025	3
2. LES RÉSULTATS	5
2.1 Plan stratégique	5
2.2 Déclaration de services aux citoyens.....	21
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	28
3.1 Utilisation des ressources humaines	28
3.2 Utilisation des ressources financières.....	31
3.3 Utilisation des ressources informationnelles.....	37
4. AUTRES EXIGENCES.....	40
4.1 Gestion des effectifs.....	40
4.2 Développement durable	41
4.3 Occupation et vitalité des territoires	43
4.4 Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics.....	46
4.5 Accès à l'égalité en emploi.....	46
4.6 Allègement réglementaire et administratif.....	49
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels.....	50
4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration	52
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	54
4.10 Politique de financement des services publics	55

MESSAGE DU MINISTRE

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec



Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous soumettre le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* du ministère des Finances, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport présente les principales réalisations du Ministère pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 et met en lumière les résultats obtenus, les efforts déployés pour améliorer les services à la population, ainsi que le caractère responsable et transparent de l'utilisation des ressources publiques. À travers les actions menées cette année, le Ministère a poursuivi sa mission avec rigueur et engagement, contribuant ainsi au développement économique et social du Québec.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance au personnel du Ministère pour son professionnalisme et son dévouement dans la réalisation de notre mission auprès du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Finances,



Eric Girard
Québec, septembre 2025

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances



Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* du ministère des Finances.

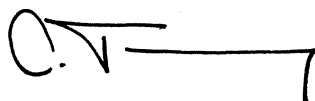
Ce rapport fait état des activités du Ministère pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 en lien avec les engagements du Plan stratégique 2023-2027, du Plan annuel de gestion des dépenses 2024-2025 ainsi que du Plan d'action de développement durable 2023-2028. Il fournit également des renseignements sur l'utilisation des ressources.

L'ensemble des actions présentées dans ce rapport a contribué à la mission du Ministère, qui consiste à soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi, tout en assurant la saine gestion des fonds publics.

Je tiens à souligner l'engagement de tout le personnel du Ministère et la qualité de son travail, qui sont essentiels à la réalisation de notre mission et des mandats qui nous sont confiés par le gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre des Finances,



Christyne Tremblay
Québec, septembre 2025

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de la responsabilité de la sous-ministre des Finances et des membres du comité de direction du Ministère. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données et des contrôles afférents.

À notre avis, le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* du ministère des Finances :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les orientations stratégiques;
- présente les objectifs, les indicateurs et les résultats atteints.

Nous déclarons que les données contenues dans le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* du ministère des Finances ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2025.

Membres de la direction



Christyne Tremblay
Sous-ministre

Nicolas Tremblay

Sous-ministre adjoint aux politiques fiscales aux entreprises, au développement économique et aux sociétés d'État

Frédéric Chartrand

Sous-ministre adjoint à l'économie, aux revenus autonomes et aux opérations budgétaires

Marc Grandisson

Sous-ministre adjoint au droit fiscal, à l'optimisation des revenus et aux politiques locales et autochtones

Martin Guérard

Sous-ministre adjoint aux relations fédérales-provinciales et aux politiques financières

Katlyn Langlais

Sous-ministre adjointe à la politique budgétaire

Lucie Pageau

Sous-ministre adjointe et contrôleuse des finances

Guillaume Pichard

Sous-ministre adjoint au financement, à la gestion de la dette et aux opérations bancaires et financières

Carl Poulin

Sous-ministre adjoint aux politiques aux particuliers et aux impacts climatiques

Veerle Braeken

Sous-ministre adjointe aux politiques relatives aux institutions financières et au droit corporatif

John McMahon

Sous-ministre adjoint
Secrétariat aux relations avec les Québécois
d'expression anglaise

Chantal Brunet

Directrice générale de l'organisation du budget, de l'administration et du secrétariat

Patrick Gingras

Directeur des affaires juridiques

Josianne Fortin

Directrice des communications

Québec, septembre 2025

RAPPORT DE VALIDATION

Madame Christyne Tremblay
Sous-ministre des Finances

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information, des résultats et des indicateurs présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* du ministère des Finances pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations contenues dans le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* incombe à la direction du ministère des Finances. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail réalisé au cours de notre examen.

Cet examen a été réalisé conformément aux *Normes internationales d'audit interne* de l'Institut des auditeurs internes.

Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie pour l'examen. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de l'audit interne, des enquêtes
et de l'évaluation de programme,



Salvator Habarugira, CPA
Québec, septembre 2025

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission et clientèle

La Loi sur le ministère des Finances confère au ministre la mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique.

À ces fins, le ministère des Finances appuie le ministre en élaborant et en proposant des politiques en matière économique, fiscale, budgétaire et financière. Il élabore et propose également des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

Il est également responsable d'assurer le lien entre les organismes gouvernementaux et les communautés québécoises d'expression anglaise. Le Ministère veille à la prise en compte des préoccupations de ces communautés dans les orientations et les décisions gouvernementales provinciales et fédérales pouvant avoir une incidence sur les Québécoises et Québécois d'expression anglaise.

Vision

Le Ministère a pour vision d'être une organisation innovante et agile qui vise à donner au Québec les moyens financiers de demeurer maître de ses choix économiques et sociaux.

Valeurs

Le Ministère appuie son action sur les valeurs gouvernementales en mettant l'accent sur la compétence et le respect. Ces deux valeurs se manifestent à travers le professionnalisme de ses équipes, qui conjuguent leurs connaissances dans un esprit de collaboration, de transparence, de rigueur et d'excellence pour les mettre avec fierté au service du Québec.

Contexte dans lequel évolue le Ministère

La conjoncture économique actuelle, marquée par un contexte incertain lié aux tarifs imposés par les États-Unis, exerce une grande influence sur les opérations ministérielles et a des effets sur les perspectives budgétaires du gouvernement. Par conséquent, des choix responsables s'imposent. L'objectif de retour à l'équilibre budgétaire est maintenu et sera atteint, au plus tard, en 2029-2030.

La gestion saine des finances publiques est réalisée simultanément au financement adéquat des missions de l'État. Le gouvernement priorise le financement des services en santé et en éducation. Il renforce son soutien aux Québécois et aux collectivités, en appuyant notamment les aînés et les retraités, et agit pour assurer l'essor de l'économie en misant sur les secteurs stratégiques et sur la vitalité des régions.

Le Ministère est reconnu auprès de sa clientèle, de ses collaborateurs et de ses partenaires pour son professionnalisme, sa rigueur ainsi que la qualité de ses conseils. Il entend miser sur cette expertise reconnue pour réaliser la vision qu'il s'est donnée.

Chiffres clés

Chiffres clés	Description
612	Nombre d'employés réguliers ou occasionnels au 31 mars 2025
156,9 M\$	Dépenses du Ministère en 2024-2025 ⁽¹⁾
155,2 G\$	Prévision des revenus contenue dans le budget du Québec 2025-2026 pour l'année 2024-2025
153,4 G\$	Prévision des dépenses de portefeuilles contenue dans le budget du Québec 2025-2026 pour l'année 2024-2025
626 G\$	Valeur des paiements effectués en 2024-2025
272 G\$	Valeur des virements électroniques faits et des chèques émis au 31 mars 2025
6	Nombre de devises dans lesquelles le Québec a réalisé des emprunts à long terme en 2024-2025
195 955	Nombre de clients d'Épargne Placements Québec au 31 mars 2025
317	Nombre d'entités gouvernementales consolidées dans les états financiers du gouvernement en 2024-2025
1,4 million	Nombre de fournisseurs dans le système comptable du gouvernement en 2024-2025

(1) Les dépenses excluent le service de la dette.

1.2 Faits saillants 2024-2025

Quelques publications sur le site Web du Ministère

- Un budget pour un Québec fort, le 25 mars 2025
- *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, le 21 novembre 2024
- Les *Comptes publics 2023-2024* et les *Comptes publics 2023-2024 – En bref*, qui comprennent tous deux un historique des indicateurs et des principales tendances sur 10 ans
- La nouvelle section Web « Comprendre les comptes publics », visant à expliquer les notions importantes à leur compréhension et les différentes composantes des états financiers consolidés
- Quatre rapports trimestriels sur la situation financière du Québec



Innover pour prospérer

Mise en place d'un nouveau régime d'aide fiscale à l'innovation simplifié, par l'instauration du crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC)



Des efforts pour améliorer le régime fiscal

Au cours de la dernière année, près de 170 dépenses fiscales ont été examinées dans le but d'optimiser, de simplifier et d'actualiser le régime fiscal des particuliers, des entreprises et des taxes à la consommation



Des outils interactifs pour la population



- Calculateurs et publications en ligne (statistiques fiscales des particuliers et dépenses fiscales) consultés par plus de 228 000 utilisateurs
- Calculateur sur le coût de garde quotidien consulté à lui seul par près de 92 000 utilisateurs

Formations du Contrôleur des finances



- 2 nouvelles formations asynchrones rendues disponibles sur la plateforme de diffusion Brio Apprentissage
- 14 séances de formation offertes virtuellement à un total de 890 personnes
- 3 ateliers d'échanges « Rendez-vous CF », comportant en moyenne 222 participants

**108 organisations rencontrées et 398 mémoires reçus
dans le cadre des consultations prébudgétaires 2025-2026**



**Dissolution de
Financement-Québec le
31 mars 2025, et transfert
de ses activités au Fonds de
financement**



**Un versement
de 2,8 milliards de dollars
au Fonds des générations
en 2024-2025 pour la réduction
de la dette**



Comptes publics

Poursuite des travaux, en collaboration avec les ministères et organismes, visant à devancer la publication des *Comptes publics* 2025-2026 en juillet 2026



**Renouvellement de
l'Entente administrative
relative au Fonds pour le
développement des collectivités
du Canada**, ce qui permettra de
recevoir plus de 2,8 milliards
de dollars sur cinq ans du
gouvernement fédéral



**Signature de l'Entente
Canada-Québec relative
à la mise en œuvre du
Plan d'action pour les langues
officielles pour la période 2024-
2028** (prévoyant le transfert de fonds
fédéraux de 343,5 millions
de dollars)



Programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec

- 82 organismes desservant les communautés d'expression anglaise soutenus
- 13,3 millions de dollars engagés
- Bonification des services d'écoute téléphonique de Tel-Aide Montréal et du Centre de référence du Grand Montréal, désormais bilingues et disponibles partout au Québec pour les gens aux prises avec des problèmes de santé mentale



2. LES RÉSULTATS

Le ministère des Finances appuie sa reddition de comptes sur les objectifs contenus dans son Plan stratégique 2023-2027, déposé à l'Assemblée nationale le 7 juin 2023. Celui-ci s'articule autour de trois enjeux : le potentiel économique du Québec, la saine gestion des finances publiques et la performance du Ministère.

Le présent rapport fournit aussi les résultats en matière de développement durable basés sur le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du Ministère, élaboré à la suite de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

Le rapport présente également les résultats relatifs à la déclaration de services aux citoyens et ayant trait aux autres exigences découlant de lois, de politiques et de divers documents gouvernementaux.

2.1 Plan stratégique

Sommaire des résultats 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

Enjeu 1 : Potentiel économique du Québec

Orientation 1 : Augmenter la richesse collective

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Pages
Offrir un régime fiscal favorable à l'investissement	Écart du taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sur l'investissement par rapport à la moyenne canadienne	Entre 20 % et 40 %	26 % sous la moyenne canadienne Cible atteinte	8
	Nombre de nouveaux emplois admissibles dans les centres financiers internationaux	75	249 Cible atteinte	9
Réduire l'écart de richesse avec l'Ontario	Écart de PIB réel par habitant par rapport à l'Ontario	≤ 12,0 %	Écart de 11,7 % Cible atteinte	10

Orientation 2 : Contribuer à l'équilibre du marché du travail

Objectif	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Page
Favoriser la participation au marché du travail	Taux d'emploi des personnes âgées de 60 à 69 ans	≥ 38,0 %	40,2 % Cible atteinte	11

Orientation 3 : Contribuer à la pleine participation des communautés

Objectif	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Page
Renforcer les capacités des organismes communautaires à servir les Québécoises et Québécois d'expression anglaise	Pourcentage de nouveaux services offerts par des organismes communautaires aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise	5 %	50 % Cible atteinte	12

Enjeu 2 : Saine gestion des finances publiques

Orientation 4 : Assurer une saine gestion des finances publiques dans le respect des priorités gouvernementales

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Pages
Réduire le poids de la dette	Ratio de la dette nette au PIB	≤ année précédente	38,6 % Cible non atteinte	13
Atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2027-2028	Solde budgétaire	≤ -3,0 G\$	-7,3 G\$ Cible non atteinte	14
Maintenir une cote de crédit élevée	Pourcentage des grandes agences de notation donnant une cote de crédit de catégorie AA ou supérieure	100 %	100 % Cible atteinte	15
Maintenir un coût avantageux pour le financement des emprunts	Écart comparable du taux d'emprunt sur la moyenne annuelle des nouveaux emprunts 10 ans du Québec par rapport à l'Ontario (taux Ontario – taux Québec)	Entre -5 et 5 points centésimaux	Écart défavorable de 2,8 points centésimaux Cible atteinte	16

Enjeu 3 : Performance du Ministère

Orientation 5 : Maintenir l'expertise reconnue du Ministère

Objectif	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Page
Offrir un milieu de travail stimulant	Taux de mobilisation des employés	78 %	85 % Cible atteinte	17

Orientation 6 : Renforcer les relations avec la clientèle et les partenaires

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Pages
Renforcer la collaboration interministérielle	Nombre de formations asynchrones offertes aux partenaires gouvernementaux en matière de comptabilité gouvernementale et de contrôles financiers	4	4 Cible atteinte	18
Renforcer la collaboration avec la clientèle	Taux d'utilisation des services en ligne d'Épargne Placements Québec pour l'achat de produits d'épargne	60 %	83 % Cible atteinte	19
	Taux d'adhésion à la prestation électronique de services pour les centres financiers internationaux	50 %	0 % Cible non atteinte	20

Résultats détaillés 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

Enjeu 1 : Potentiel économique du Québec

Orientation 1 : Augmenter la richesse collective

Objectif 1.1 : Offrir un régime fiscal favorable à l'investissement

Contexte lié à l'objectif : Une méthode reconnue pour mesurer et comparer le poids de la fiscalité sur les nouveaux investissements des entreprises consiste à calculer le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sur l'investissement. Le Ministère se donne comme but de maintenir un écart favorable du TEMI entre 20 % et 40 % par rapport à la moyenne canadienne, ce qui permettra au Québec de demeurer compétitif en matière d'incitatifs à l'investissement, et ce, même si l'on observait une amélioration du régime fiscal dans les autres provinces.

Indicateur 1 : Écart du TEMI sur l'investissement par rapport à la moyenne canadienne

(mesure de départ : entre 35 % et 44 % depuis 2019)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Entre 20 % et 40 %	Entre 20 % et 40 %	Entre 20 % et 40 %	Entre 20 % et 40 %
Résultats	44 % sous la moyenne canadienne	26 % sous la moyenne canadienne		
	Cible atteinte	Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La compétitivité du régime fiscal des entreprises est déterminante pour l'établissement d'un climat d'affaires permettant de stimuler les investissements. À cet effet, le Québec offre aux entreprises une fiscalité incitant à l'investissement en raison de mesures instaurées au cours des dernières années, notamment :

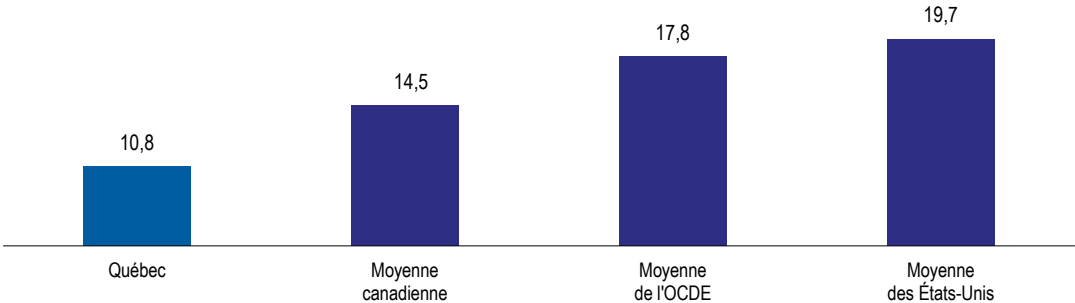
- les mesures d'amortissement accéléré;
- la déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI);
- la réduction du taux d'imposition des PME au même niveau que celui de l'Ontario;
- le nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement;
- le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) renouvelé.

Selon les données disponibles en mars 2025, le Québec affichait pour 2024 un TEMI de 26 % sous la moyenne canadienne et qui se comparait avantageusement sur le plan international. En effet, le TEMI moyen de l'ensemble des secteurs pour le Québec s'établissait à 10,8 % en 2024, comparativement à :

- 14,5 % en moyenne au Canada;
- 17,8 % en moyenne dans les pays de l'OCDE;
- 19,7 % en moyenne aux États-Unis.

Comparaison du TEMI du Québec et de certains territoires – 2024

(en pourcentage)



Objectif 1.1 : Offrir un régime fiscal favorable à l'investissement

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère est responsable du crédit d'impôt pour les centres financiers internationaux (CFI). Cette mesure a comme objectif d'attirer les entreprises financières internationales à Montréal et de soutenir leur croissance. Au cours des prochaines années, le Ministère entend poursuivre ses efforts afin de favoriser la croissance de ce secteur d'activité.

Indicateur 2 : Nombre de nouveaux emplois admissibles dans les centres financiers internationaux
(mesures de départ : 1 862 emplois en 2022-2023 et 2 049 emplois en 2023-2024)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	75	75	75	75
Résultats	187 Cible atteinte	249 Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible est atteinte. Le nombre total d'emplois admissibles en 2024-2025 est de 2 298, ce qui représente une augmentation de 249 emplois par rapport au nombre total d'emplois admissibles en 2023-2024.

Ce résultat s'explique par la réalisation d'importants projets d'expansion de sociétés exploitant un CFI.

Objectif 1.2 : Réduire l'écart de richesse avec l'Ontario

Contexte lié à l'objectif : En 2022, le PIB réel par habitant au Québec affichait un écart de 12,4 % par rapport à l'Ontario. Il est souhaité que d'ici 2026-2027, cet écart soit ramené à 10,0 % ou moins, soit une réduction d'au moins 2,4 points de pourcentage par rapport à l'écart observé en 2022.

Indicateur 3 : Écart de PIB réel par habitant au Québec par rapport à l'Ontario

(mesure de départ : écart de 12,4 % en 2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	≤ 13,0 %	≤ 12,0 %	≤ 11,0 %	≤ 10,0 %
Résultats	Écart de 13,3 % Cible non atteinte	Écart de 11,7 % Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Sur la base des données disponibles le 26 juin 2025, l'écart de PIB réel par habitant entre le Québec et l'Ontario était de 12,4 % en 2022.

D'après ces données, le PIB réel par habitant au Québec est passé de 53 872 \$ en 2022 à 52 600 \$ en 2024. De son côté, le PIB réel par habitant en Ontario est passé de 60 557 \$ en 2022 à 58 732 \$ en 2024.

Ainsi, l'écart de 6 132 \$ enregistré entre les deux provinces en 2024 représente 11,7 % du PIB réel par habitant du Québec. Il s'agit d'une diminution de 0,7 point de pourcentage par rapport à la mesure de départ.

La cible de 12,0 % ou moins pour 2024-2025 a donc été atteinte.

Orientation 2 : Contribuer à l'équilibre du marché du travail

Objectif 2.1 : Favoriser la participation au marché du travail

Contexte lié à l'objectif : Le taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans au Québec étant déjà parmi les plus élevés au Canada, le Ministère souhaite mettre en place des initiatives pour contribuer à l'équilibre du marché du travail.

Indicateur 4 : Taux d'emploi des personnes âgées de 60 à 69 ans
(mesure de départ : 36,7 % en 2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	≥ 37,5 %	≥ 38,0 %	≥ 38,5 %	≥ 39,0 %
Résultats	40,5 % Cible atteinte	40,2 % Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Selon les données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, le taux d'emploi des personnes âgées de 60 à 69 ans s'est élevé à 36,7 % en 2022.

En 2024, le taux d'emploi de cette tranche de la population a augmenté de 3,5 points de pourcentage par rapport à 2022, passant à 40,2 %.

La cible de 38,0 % ou plus pour 2024-2025 a donc été atteinte.

Orientation 3 : Contribuer à la pleine participation des communautés

Objectif 3.1 : Renforcer les capacités des organismes communautaires à servir les Québécoises et Québécois d'expression anglaise

Contexte lié à l'objectif : Le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA) a un rôle de facilitateur dans les relations entre le gouvernement et les communautés d'expression anglaise partout au Québec. Il contribue à répondre aux besoins et aux préoccupations de ces communautés, par l'entremise du programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec, en soutenant de nombreux organismes.

Dans cette optique, il importe d'évaluer la pertinence et l'efficacité des actions mises en œuvre par tous les organismes subventionnés par le programme. Différents services d'aide sont créés et déployés par les bénéficiaires, dans le respect des engagements qu'incluent les conventions de subvention.

Indicateur 5 : Pourcentage de nouveaux services offerts par des organismes communautaires aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise

(mesure de départ : 89 services en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	5 %	5 %	10 %	10 %
Résultats	70 % Cible atteinte	50 % Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Le SRQEA a collecté les informations relatives aux services offerts aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise. La collecte couvre tous les bénéficiaires du programme et des autres mesures du SRQEA, soit 82 organismes financés par le biais de 82 conventions de subvention.

L'analyse des services offerts par tous les bénéficiaires permet de circonscrire adéquatement les retombées des activités soutenues par le SRQEA. D'après cette analyse, les organismes financés ont offert 227 services aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise. Le taux d'augmentation par rapport à 2023-2024 est de 50,3 %.

Enjeu 2 : Saine gestion des finances publiques

Orientation 4 : Assurer une saine gestion des finances publiques dans le respect des priorités gouvernementales

Objectif 4.1 : Réduire le poids de la dette

Contexte lié à l'objectif : La réduction du poids de la dette est une priorité pour le gouvernement. En plus de favoriser une meilleure équité intergénérationnelle, elle contribue positivement à la croissance économique par l'instauration d'un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

Actuellement, la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que, pour les années financières 2032-2033 et 2037-2038, la dette nette présentée aux états financiers du gouvernement ne pourra, respectivement, excéder 35,5 % et 32,5 % du PIB. Ces ratios correspondent à la limite maximale d'objectifs de réduction de la dette nette respectifs de 33,0 % et de 30,0 % du PIB annoncés dans le discours sur le budget de mars 2023.

Dans le budget 2025-2026, une révision à la hausse de 2,5 points de pourcentage de ces cibles a été annoncée, en raison du contexte économique marqué par l'incertitude. La dette nette au PIB devra ainsi être réduite à 35,5 % ($\pm 2,5$ %) du PIB d'ici 2032-2033 et à 32,5 % ($\pm 2,5$ %) du PIB d'ici 2037-2038. Des changements en ce sens seront proposés dans la Loi.

Indicateur 6 : Ratio de la dette nette au PIB

(mesure de départ : 37,4 % en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	$\leq 37,7$ %	$\leq$ année précédente	$\leq$ année précédente	$\leq$ année précédente
Résultats	38,0 % Cible non atteinte	38,6 % Cible non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Au 31 mars 2025, le ratio de la dette nette au PIB s'est établi à 38,6 %, soit 0,6 point de pourcentage de plus que l'année précédente.

La cible pour 2024-2025, qui était d'avoir un poids de la dette nette au PIB égal ou inférieur à celui de l'année précédente, n'est pas atteinte. Le déficit et les investissements dans les infrastructures publiques ont entraîné une augmentation de la dette, qui a crû à un rythme plus élevé que celui du PIB nominal en 2024.

Objectif 4.2 : Atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2027-2028

Contexte lié à l'objectif : Malgré la volatilité économique des dernières années, le gouvernement a maintenu un financement adéquat des principales missions de l'État, générant ainsi des déficits. Le retour à l'équilibre budgétaire, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, est prévu pour 2027-2028.

Dans le budget 2023-2024, le ministère des Finances prévoyait un déficit budgétaire, après versements au Fonds des générations, de 4,0 milliards de dollars pour 2023-2024 et avait comme objectif de le réduire graduellement de 1 milliard de dollars par année par la suite jusqu'à l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2027-2028.

— Conformément à la loi, le budget 2025-2026 présente un nouveau plan de retour à l'équilibre budgétaire en vertu duquel ce dernier sera atteint en 2029-2030. Dans ce budget, le déficit prévu pour 2024-2025 était de 10,4 milliards de dollars.

Indicateur 7 : Solde budgétaire

(mesure de départ : -5,0 G\$ en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	≤ -4,0 G\$	≤ -3,0 G\$	≤ -2,0 G\$	≤ -1,0 G\$
Résultats	-7,5 G\$ Cible non atteinte	-7,3 G\$ Cible non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Sur la base des données préliminaires disponibles au 27 juin 2025, le déficit budgétaire devrait atteindre 7,3 milliards de dollars au 31 mars 2025, ce qui est inférieur au déficit prévu dans le budget 2025-2026, mais supérieur à la cible de déficit prévue dans le plan stratégique 2023-2027. Ce dépassement s'explique principalement par :

- la faible hydraulicité dans les bassins d'Hydro-Québec;
- l'investissement majeur dans les services publics, notamment afin d'améliorer les conditions de travail des employés des secteurs public et parapublic;
- la hausse démographique plus forte qu'attendu;
- le rehaussement des investissements en infrastructures.

Le solde budgétaire réel ne sera connu qu'au moment de la publication des comptes publics à l'automne 2025.

Objectif 4.3 : Maintenir une cote de crédit élevée

Contexte lié à l'objectif : Une cote de crédit aide à mesurer la capacité d'un emprunteur, comme le gouvernement du Québec, à payer les intérêts sur sa dette et à la rembourser à l'échéance. Une cote de crédit élevée reflète une saine gestion des finances publiques. Elle se traduit par l'accès à un plus grand bassin d'investisseurs et à des coûts d'emprunt avantageux.

Indicateur 8 : Pourcentage des grandes agences de notation donnant une cote de crédit de catégorie AA ou supérieure

(mesure de départ : 100 % en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	100 %	100 %	100 %	100 %
Résultats	100 % Cible atteinte	100 % Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Au cours de l'année financière 2024-2025, la cote de crédit du Québec a été maintenue dans la catégorie AA par les quatre principales agences (S&P, Moody's, Fitch et DBRS).

Le 16 avril 2025, après la publication du budget 2025-2026, S&P a annoncé la révision de la cote de crédit du Québec de AA- à A+. La décision de l'agence s'explique notamment par la hausse des dépenses de rémunération liée aux conventions collectives dans le but d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, et par le rehaussement des investissements en infrastructures nécessaire pour stimuler la croissance et la transition de l'économie.

Objectif 4.4 : Maintenir un coût avantageux pour le financement des emprunts

Contexte lié à l'objectif : Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible en appliquant une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances. Le Ministère entend poursuivre sa saine gestion des finances publiques afin de maintenir un écart comparable avec l'Ontario.

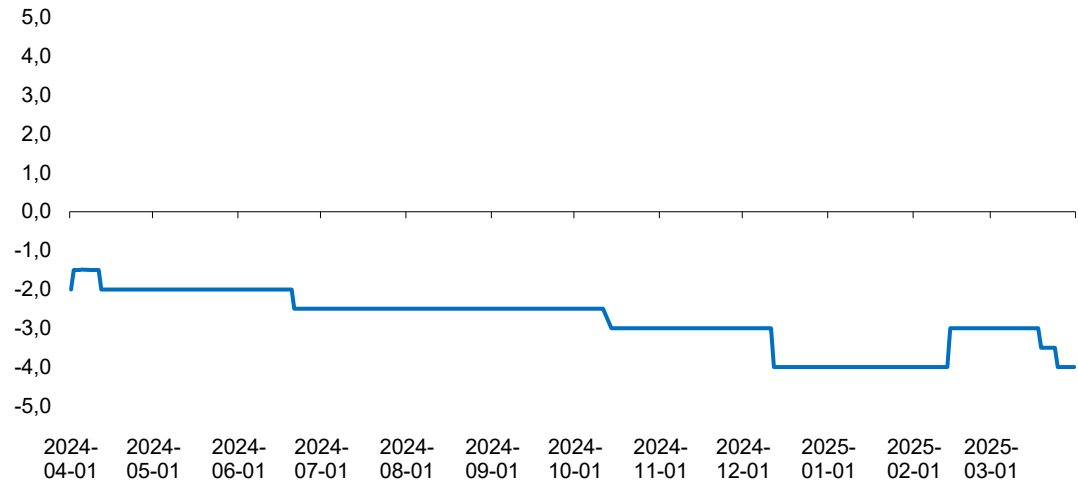
Indicateur 9 : Écart comparable du taux d'emprunt sur la moyenne annuelle des nouveaux emprunts 10 ans du Québec par rapport à l'Ontario (taux Ontario – taux Québec)
(mesure de départ : 2,5 points centésimaux en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Entre -5 et 5 points centésimaux	Entre -5 et 5 points centésimaux	Entre -5 et 5 points centésimaux	Entre -5 et 5 points centésimaux
Résultats	Écart favorable de 0,4 point centésimal Cible atteinte	Écart défavorable de 2,8 points centésimaux Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Pour l'année financière 2024-2025, l'écart défavorable du taux d'emprunt moyen sur les nouveaux emprunts de 10 ans du Québec par rapport à l'Ontario est de 2,8 points centésimaux.

Écart de rendement Ontario-Québec sur les titres à long terme (10 ans)
(en points centésimaux)



Source : PC-Bond.

Enjeu 3 : Performance du Ministère

Orientation 5 : Maintenir l'expertise reconnue du Ministère

Objectif 5.1 : Offrir un milieu de travail stimulant

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère souhaite favoriser la fidélisation de son personnel et être considéré comme un employeur de choix, par le maintien d'un environnement de travail stimulant et enrichissant. À cet égard, il entend mesurer la mobilisation de ses employés.

Indicateur 10 : Taux de mobilisation des employés

(mesure de départ : non disponible)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	77 %	78 %	79 %	80 %
Résultats	86 % Cible atteinte	85 % Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Un sondage mesurant l'expérience employé a été réalisé en mai 2024 et en janvier 2025 auprès de tous les secteurs du Ministère. Les membres du personnel devaient indiquer s'ils étaient d'accord avec l'affirmation suivante : « Globalement, je suis mobilisé dans mon travail. »

D'après les réponses obtenues, le taux de mobilisation des employés du Ministère s'établit à 85 %.

Plusieurs moyens ont été mis en place cette année afin d'augmenter le taux de mobilisation des employés :

- stratégie ministérielle de reconnaissance;
- stratégie pour favoriser une culture d'amélioration continue et d'innovation;
- outils et démarches pour réduire le stress lié au travail et dans la vie personnelle;
- service d'accompagnement pour la réintégration au travail;
- offre d'activités et de moyens de développement en lien avec les compétences transversales ministérielles.

De plus, les services et activités organisationnels offerts en continu ayant un effet positif sur le taux de mobilisation se poursuivent.

Orientation 6 : Renforcer les relations avec la clientèle et les partenaires

Objectif 6.1 : Renforcer la collaboration interministérielle

Contexte lié à l'objectif : Afin de rendre ses formations plus accessibles, le Contrôleur des finances s'est doté, en 2023-2024, d'une plateforme de diffusion qui offre des formations asynchrones en matière de comptabilité gouvernementale et de contrôles financiers.

Indicateur 11 : Nombre de formations asynchrones offertes aux partenaires gouvernementaux en matière de comptabilité gouvernementale et de contrôles financiers

(mesure de départ : non disponible)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	2	4	8	12
Résultats	2 Cible atteinte	4 Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La plateforme de diffusion Brio Apprentissage a été déployée en mars 2024. En 2023-2024, deux formations avaient été mises en ligne, soit *Cycle budgétaire et budget de dépenses* ainsi que *Mieux comprendre les comptes publics*. Deux nouvelles formations ont été rendues disponibles en 2024-2025, soit *Revenus* et *Besoins d'information dans la préparation des rapports financiers du gouvernement*.

Objectif 6.2 : Renforcer la collaboration avec la clientèle

Contexte lié à l'objectif : Épargne Placements Québec (EPQ) poursuit son engagement dans le virage numérique de ses services. Ainsi, EPQ propose aux clients un environnement Web transactionnel sécuritaire et simple d'utilisation. L'augmentation de l'utilisation des services en ligne permettra aux clients de faire des transactions en tout temps selon leurs besoins.

Indicateur 12 : Taux d'utilisation des services en ligne d'Épargne Placements Québec pour l'achat de produits d'épargne

(mesure de départ : non disponible)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	60 %	60 %	65 %	65 %
Résultats	80 % Cible atteinte	83 % Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

EPQ encourage l'autonomie de ses clients en mettant à leur disposition des services en ligne simples, complets et accessibles, qui leur permettent d'acquérir des produits d'épargne à tout moment et depuis n'importe quel appareil. Pour une deuxième année consécutive, le taux d'utilisation de ces services dépasse largement la cible de 60 %, atteignant 83 %, après un taux de 80 % l'an dernier.

Ces résultats s'expliquent notamment par la mise en valeur des avantages des services en ligne dans les communications avec les clients, de même que par le travail de sensibilisation et d'accompagnement réalisé par les agents du centre d'appels. Grâce à leur simplicité et à leur efficacité, les services numériques d'EPQ s'imposent désormais comme une solution de choix auprès de la clientèle.

Objectif 6.2 : Renforcer la collaboration avec la clientèle

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère entend mettre en production graduellement à compter de 2023 une nouvelle prestation électronique de services (PES), qui servira à la gestion du crédit d'impôt pour les centres financiers internationaux. En plus de contribuer à moderniser les services du Ministère, cette PES va faciliter la présentation de l'information et son échange entre celui-ci et les sociétés utilisatrices.

Indicateur 13 : Taux d'adhésion à la prestation électronique de services pour les centres financiers internationaux

(mesure de départ : 0 %)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	15 %	50 %	85 %	90 %
Résultats	0 % Cible non atteinte	0 % Cible non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En 2023-2024, une analyse de risques avait été effectuée par la Direction des solutions d'affaires du Ministère, et il avait été déterminé que des changements étaient nécessaires. Les orientations technologiques du projet ont été revues, et la réalisation technique a été confiée à la Direction des solutions d'affaires, qui a poursuivi les travaux durant l'année 2024-2025.

La mise en production de la PES est maintenant prévue pour l'automne 2025 afin de permettre aux premières sociétés de l'utiliser à l'hiver 2026.

2.2 Déclaration de services aux citoyens

La qualité des services publics est fondamentale pour le ministère des Finances. Le personnel assure un suivi constant et rigoureux de tous les dossiers qui lui sont confiés, en tenant compte des particularités de chacun d'entre eux.

À cet égard, le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* fait état des résultats relatifs à la déclaration de services aux citoyens (DSC). Celle-ci présente l'ensemble des services offerts aux citoyens par le Ministère, dans les domaines suivants :

- Épargne Placements Québec;
- le nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement;
- les mesures fiscales liées au secteur financier;
- le Programme d'aide financière à l'investissement;
- le programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec.

Date d'entrée en vigueur : septembre 2023 (mise à jour en septembre 2024).

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Pour la période 2024-2025, 68 demandes ont été traitées dans les délais prescrits. Les statistiques sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels du Ministère sont disponibles à la page 51 du présent rapport.

Congé fiscal pour grands projets d'investissement

Pendant la période 2024-2025, le délai moyen pour le traitement des demandes relatives au congé fiscal pour grands projets d'investissement a été de 18 jours. Les 25 demandes ont été traitées à l'intérieur du délai cible de 30 jours ouvrables.

Toujours en 2024-2025, le délai moyen pour la transmission d'un accusé de réception a été de un jour. Tous les projets qui ont fait l'objet d'une demande de certificat initial ou d'attestation annuelle au cours de l'année ont reçu un accusé de réception à l'intérieur du délai de transmission cible de trois jours.

Aucune plainte n'a été enregistrée en 2024-2025.

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} avril 2024.

Sommaire des résultats relatifs aux engagements de la déclaration de services aux citoyens

Engagements	Résultats 2023-2024	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Délai moyen 2024-2025
Transmettre un accusé de réception dans un délai de 3 jours	100 % Cible atteinte	Pour 100 % des demandes	100 % Cible atteinte	1 jour
Traiter la demande ⁽¹⁾ de congé fiscal pour grands projets d'investissement dans un délai de 30 jours ouvrables, après la réception du dossier complet	100 % Cible atteinte ⁽²⁾	Pour 90 % des demandes	100 % Cible atteinte	18 jours
Effectuer un suivi dans un délai de 1 jour lors de la réception d'une plainte	Aucune plainte	Pour 100 % des plaintes reçues	Aucune plainte	Aucune plainte

Note : En 2024-2025, l'engagement et la cible pour le traitement des demandes ont été modifiés. L'engagement est passé de 30 jours à 30 jours ouvrables et la cible a été réduite de 100 % à 90 %.

(1) Une demande désigne une demande de certificat, d'attestation annuelle ou de révision.

(2) L'indicateur en 2023-2024 était de 30 jours et la cible était de 100 %.

Épargne Placements Québec

La déclaration de services aux citoyens 2024-2025 d'Épargne Placements Québec comprend des engagements portant sur la qualité des services. Voici en quoi consistent ces engagements :

- **La confidentialité des renseignements personnels :** Assurer la discrétion et la confidentialité des renseignements personnels du client pour une utilisation aux fins prévues.
- **Un service respectueux :** Être disponible pour aider le client et lui accorder une écoute attentive en lui donnant la possibilité de s'exprimer. Agir de façon courtoise, respectueuse et empathique.
- **Un service pressé :** Veiller à la diligence et à la rapidité du traitement des demandes et des transactions.
- **Des démarches simples pour l'obtention d'un service :** Veiller à simplifier les démarches en limitant le nombre d'étapes.
- **Un traitement équitable lors de la prestation de services :** Traiter la demande du client avec un grand souci d'équité et d'impartialité.
- **Un service fiable :** Offrir un service engagé et de manière irréprochable, complète et fiable.
- **Des services accessibles :** Prendre en considération les besoins particuliers de la clientèle.

Afin de mesurer la satisfaction des clients au regard de ces engagements, Épargne Placements Québec a réalisé un sondage en ligne du 11 au 21 novembre 2024 auprès de 1 629 clients. Les résultats du tableau suivant présentent le pourcentage des répondants qui ont alloué une note de satisfaction d'au moins 8 sur 10 pour chaque engagement.

Sommaire des résultats relatifs aux engagements de la déclaration de services aux citoyens

Engagements	Prestation	Éléments sondés	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
Services confidentiels	Prestation électronique et téléphonique	L'utilisation des renseignements personnels de façon confidentielle	87 %	92 %
		L'utilisation des renseignements personnels uniquement pour les fins auxquelles ils sont destinés		
Service respectueux	Prestation téléphonique	L'écoute dont le personnel d'Épargne Placements Québec fait preuve	85 %	89 %
		La volonté du personnel d'Épargne Placements Québec d'aider le client dans ses démarches		
Service pressé	Prestation téléphonique	La rapidité du service rendu par le personnel d'Épargne Placements Québec	75 %	83 %
	Prestation électronique	Le délai de traitement des transactions	79 %	88 %

Démarches faciles	Prestation téléphonique	La simplicité des options offertes par la réponse vocale interactive (message enregistré d'accueil et d'aiguillage)	73 %	78 %
	Prestation électronique	Le processus de connexion dans « Transactions en direct »	ND ⁽¹⁾	83 %
		La clarté des libellés utilisés pour les rubriques et les onglets dans « Transactions en direct »		
		L'organisation de l'information dans « Transactions en direct »		
		La simplicité des opérations dans « Transactions en direct »		
		La facilité de navigation dans « Transactions en direct »		
Traitement équitable	Prestation téléphonique	Le traitement équitable des demandes du client par le personnel d'Épargne Placements Québec	89 %	90 %
Service fiable	Prestation téléphonique	L'exactitude des informations fournies par le personnel d'Épargne Placements Québec	88 %	89 %
		La capacité du personnel d'Épargne Placements Québec de répondre aux besoins des clients		
		La clarté et la simplicité du langage utilisé par le personnel d'Épargne Placements Québec		
	Prestation électronique	La fiabilité des informations relatives au compte du client dans « Transactions en direct »	ND ⁽²⁾	89 %
		La précision des informations relatives au compte du client dans « Transactions en direct »		
Services accessibles	Prestation téléphonique	La réponse rapide aux besoins du client	ND ⁽³⁾	80 %
		L'accès facile à une agente ou à un agent		
	Prestation électronique	La facilité d'exécution des transactions du client dans « Transactions en direct »	70 %	79 %
		La facilité pour le client de trouver ce qu'il veut sur le site Web d'Épargne Placements Québec		

(1) Les comparaisons sont impossibles en raison de la modification d'un énoncé par rapport à l'année précédente.

(2) Les comparaisons sont impossibles en raison du retrait d'un énoncé par rapport à l'année précédente.

(3) Les comparaisons sont impossibles en raison de l'ajout d'un énoncé par rapport à l'année précédente.

Dans sa déclaration de services aux citoyens 2024-2025, Épargne Placements Québec s'engage à respecter des normes de service. Ses engagements à ce propos portent sur les sujets suivants :

- **Un site Web transactionnel** facile d'utilisation et accessible à partir de l'appareil au choix du client.
- **Des demandes de renseignements acheminées par le site Web** traitées dans les meilleurs délais selon un mode de fonctionnement rigoureux et cohérent.
- **Un centre de relations clients** ouvert du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h. Épargne Placements Québec s'engage à répondre promptement aux appels des clients et à résoudre entièrement leurs demandes lors du premier appel.

Site Web transactionnel

Engagement	Résultat 2023-2024	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
Offrir des services numériques complets, conviviaux, sécuritaires et disponibles 24 h sur 24, 7 jours sur 7 ⁽¹⁾	99 %	Disponibilité de « Transactions en direct » 99 % du temps	100 %

(1) Excluant les périodes de maintenance planifiées.

Demande de renseignements acheminée par notre site Web

Engagement	Résultat 2023-2024	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
Effectuer un suivi de votre demande de renseignements acheminée par notre site Web dans un délai maximal de 2 jours ouvrables	98 %	Pour 80 % des demandes	99 %

Centre de relations clients

Engagements	Résultats 2023-2024	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
Répondre promptement à votre appel	10 minutes et 11 secondes	< 10 minutes	4 minutes et 8 secondes
Résoudre votre demande en un seul appel	79 %	Pour 70 % des appels traités	79 %

Explication des résultats obtenus en 2024-2025

Les résultats du sondage révèlent un taux élevé de satisfaction concernant la confidentialité des renseignements personnels, pour les services tant téléphoniques que numériques, avec un pourcentage global de 92 %. Ce niveau de satisfaction témoigne de la grande confiance que les répondants accordent à Épargne Placements Québec en matière de protection des données personnelles.

Parmi ceux qui communiquent par téléphone avec Épargne Placements Québec, 89 % estiment recevoir un service respectueux et fiable, ce qui reflète un haut niveau de satisfaction à l'égard de ces aspects.

La satisfaction à l'égard de la simplicité des options offertes par la réponse vocale interactive s'est nettement améliorée par rapport à l'année précédente (73 %), atteignant 78 %. Cette progression est encore plus marquée en ce qui concerne la rapidité du service rendu par le personnel, évaluée positivement par 83 % des répondants (par rapport à 75 % l'an dernier).

Par ailleurs, les indicateurs liés à la disponibilité du site Web transactionnel, au suivi des demandes acheminées par le site Web dans un délai de deux jours ouvrables et au délai moyen de réponse moyen atteignent les cibles fixées.

Suivi des plaintes

En 2024-2025, Épargne Placements Québec a reçu 5 plaintes fondées qui l'ont mené à entreprendre une action pour satisfaire le client, comparativement à 32 en 2023-2024. Cette baisse importante s'explique notamment par l'implantation d'un sondage qui offre à la clientèle la possibilité de donner son avis à la suite d'un appel et, si elle le souhaite, de discuter avec un agent.

Engagements	Résultats 2023-2024	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
Confirmer la réception de votre plainte dans un délai maximal de 2 jours ouvrables	100 %	Pour 95 % des plaintes reçues	100 %
Répondre à votre plainte dans un délai maximal de 5 jours ouvrables	100 %	Pour 95 % des plaintes reçues	100 %

Mesures fiscales liées au secteur financier

Dans le cadre de l'administration des mesures fiscales pour les CFI et les nouvelles sociétés de services financiers (NSSF), en 2024-2025 :

- 98 % des accusés de réception ont été transmis dans un délai de trois jours ouvrables (cible) ou moins, ce qui est largement supérieur à la cible (80 %);
- 100 % des dossiers ont été traités dans un délai de 90 jours (cible) ou moins. Ce pourcentage exclut les dossiers pour lesquels un délai était justifié, comme les dossiers incomplets.

Suivi des plaintes

Aucune plainte n'a été enregistrée en 2024-2025.

Sommaire des résultats relatifs aux engagements de la déclaration de services aux citoyens

Engagements	Résultats 2023-2024	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Délai moyen 2024-2025
Transmettre un accusé de réception dans un délai de 3 jours ouvrables	98 % Cible atteinte	Pour 80 % des demandes	98 % Cible atteinte	2 jours
Traiter la demande relative à un CFI ou à une NSSF ⁽¹⁾ dans un délai de 90 jours après la réception du dossier complet	98 % Cible atteinte	Pour 90 % des demandes	100 % Cible atteinte	61 jours ⁽²⁾

(1) Les mesures fiscales pour les CFI incluent les transactions financières internationales, les activités de soutien administratif pour le compte d'une tierce partie et les activités financières découlant d'un contrat d'impartition. Pour les NSSF, les mesures fiscales incluses visent à encourager la création de nouvelles sociétés de services financiers au Québec. Selon le cas, ces mesures donnent droit à un crédit d'impôt remboursable ou non remboursable.

(2) Le délai moyen ne tient pas compte des dossiers pour lesquels un délai était justifié.

Programme d'aide financière à l'investissement

Par le Programme d'aide financière à l'investissement, le gouvernement aide les entreprises industrielles admissibles, et qui réalisent un ou des projets d'investissement admissibles, en réduisant les coûts d'électricité de leurs établissements visés.

Date d'entrée en vigueur : 30 septembre 2016.

Sommaire des résultats relatifs aux engagements de la déclaration de services aux citoyens

Engagements	Résultats 2023-2024	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Délai moyen 2024-2025
Transmettre un accusé de réception dans un délai de 1 jour ouvrable	100 % Cible atteinte	Pour 100 % des demandes	100 % Cible atteinte	1 jour
Traiter la demande d'admissibilité d'un projet d'investissement au rabais d'électricité dans un délai maximal de 180 jours	100 % Cible atteinte	Pour 75 % des demandes	100 % Cible atteinte	45 jours
Répondre à toute demande de révision dans un délai maximal de 15 jours	100 % Cible atteinte	Pour 100 % des demandes de révision	100 % Cible atteinte	15 jours

Explication des résultats obtenus en 2024-2025

Pour l'année 2024-2025, 27 demandes d'admissibilité ont été attestées dans le cadre du Programme d'aide financière à l'investissement et 204 millions de dollars ont été octroyés sous la forme de rabais.

Aucun retard n'est associé à l'engagement relatif à la transmission d'accusés de réception.

Suivi des plaintes

Pour l'année 2024-2025, une demande de révision a été reçue au Ministère, le 22 janvier 2025. Une réponse lui a été faite le 6 février 2025, soit dans le délai de 15 jours prescrit.

Programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec

Date d'entrée en vigueur : 2023.

Sommaire des résultats relatifs aux engagements de la déclaration de services aux citoyens

Engagements	Résultats 2023-2024	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Délai moyen 2024-2025
Transmettre un accusé de réception dans un délai maximal de 1 jour ouvrable	100 %	Pour 100 % des demandes	100 %	1 jour ouvrable
Traiter la demande dans un délai maximal de 75 jours ouvrables après la réception du dossier complet	83 %	Pour 80 % des demandes	89 %	43 jours ouvrables
Traiter toute demande de révision dans un délai maximal de 20 jours ouvrables	Aucune demande de révision	Pour 80 % des demandes de révision	Aucune demande de révision	Aucune demande de révision

Explication des résultats obtenus en 2024-2025

Le programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec vise à appuyer les organismes, les institutions et les réseaux de partenariat qui offrent des services aux communautés d'expression anglaise. Il permet l'octroi d'une aide financière pour le soutien à la mission globale ou pour des projets concrets d'envergure locale, régionale ou nationale.

Un accusé de réception est généré automatiquement lorsque le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA) reçoit un message par l'entremise de l'une des boîtes de messagerie srgea.admin@finances.gouv.qc.ca et srgea.info@finances.gouv.qc.ca.

Pour la période 2024-2025, 45 demandes ont été reçues. Aucune demande n'a été annulée. Le SRQEA a donc répondu à 45 demandes, avec un délai moyen de traitement de 43 jours ouvrables. Parmi les demandes reçues, 16 ont été refusées. Avec un résultat de 89 %, la cible consistant à traiter 80 % des demandes complètes dans un délai maximal de 75 jours ouvrables a été dépassée.

Aucune demande de révision n'a été soumise en 2024-2025.

Suivi des plaintes

Aucune plainte n'a été formulée en 2024-2025 en vertu du processus de la déclaration de services aux citoyens.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiantes, des étudiants et des stagiaires

Secteurs d'activité ⁽¹⁾	2023-2024	2024-2025	Écart
Droit fiscal, optimisation des revenus et politiques locales et autochtones	28	28	0
Politiques aux particuliers et aux impacts climatiques	39	39	0
Politiques relatives aux institutions financières et au droit corporatif	21	19	-2
Politiques fiscales aux entreprises, au développement économique et aux sociétés d'État	45	45	0
Politique budgétaire	23	27	4
Économique, revenus autonomes et opérations budgétaires	33	34	1
Relations fédérales-provinciales et politiques financières	20	20	0
Financement, gestion de la dette et opérations bancaires et financières	85	84	-1
Comptabilité gouvernementale	130	134	4
Bureau de la sous-ministre, affaires juridiques et services administratifs	142	148	6
Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise	12	12	0
Sous-total	578	590	12
Fonds de financement	19	22	3
TOTAL	597	612	15

Source : SAGIR.

Formation et perfectionnement du personnel

Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023	2024
Proportion de la masse salariale	1,50 %	1,59 %	1,65 %

Nombre moyen de jours de formation par personne

	2022	2023	2024
Cadre ⁽¹⁾	2,13	2,19	2,77
Professionnel	2,43	2,64	2,86
Fonctionnaire	1,26	1,36	1,63
TOTAL^{(1),(2)}	2,22	2,38	2,67

(1) Sont inclus les titulaires d'emploi supérieur et les cadres.

(2) Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

Somme allouée par personne

	2022	2023	2024
Somme allouée par personne ⁽¹⁾	1 431 \$	1 512 \$	1 759 \$

(1) Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Taux de départ volontaire du personnel régulier

	Nombre 2022-2023	Taux 2022-2023	Nombre 2023-2024	Taux 2023-2024	Nombre 2024-2025	Taux 2024-2025	Taux fonction publique 2024- 2025 ⁽¹⁾
Retraite	17	3,0 %	19	3,3 %	14	2,4 %	2,0 %
Démission	19	3,4 %	14	2,4 %	13	2,2 %	3,1 %
Mutation de sortie	42	7,4 %	43	7,5 %	36	6,2 %	3,8 %
TOTAL – DÉPART VOLONTAIRE⁽²⁾	78	13,8 %	76	13,2 %	63	10,8 %	9,0 %
Nombre moyen d'employés durant la période de référence	566		577		584		64 789

(1) Les taux de mutation de sortie et de départ volontaire représentent la moyenne des taux de la fonction publique : le taux de départ volontaire ministériel et le taux de mutation de sortie ministériel sont comparables à la moyenne de l'ensemble des taux de départ volontaire de chaque organisation et à la moyenne des taux de mutation de sortie de chaque organisation, car ils comprennent les mouvements de type « mutation de sortie ».

(2) Total des employés ayant pris leur retraite, ayant démissionné et ayant effectué une mutation de sortie.

Source : SAGIR.

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise¹ : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de 10 ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 30 septembre 2024

(en nombre)

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2024
21	21 ⁽¹⁾

(1) Le total des emplois régionalisés était de 21 au 30 septembre 2024, mais après les départs survenus au 31 janvier 2025, 13 personnes étaient en emploi régionalisé.

¹ Les termes « administration publique » et « organisations de l'administration publique (OAP) », dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, excluent les réseaux de la santé et de l'éducation, qui ne sont pas visés par le plan.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par programme

Dépenses et évolution par programme

(en milliers de dollars)

Secteurs d'activité	Budget de dépenses 2024-2025 ⁽¹⁾	Dépenses estimées au 31 mars 2025 ⁽²⁾	Écart	Dépenses réelles 2023-2024 ⁽³⁾
Programme 1 Direction et administration	43 261	39 467	-3 794	40 733
Programme 2 Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière	58 511	59 294	783	57 531
Programme 3 Contributions, frais de services bancaires et provisions pour transférer des crédits	85 926	43 728	-42 198	37 406
Programme 4 Relations avec les Québécois d'expression anglaise	14 641	14 391	-250	13 825
Mesures du budget 2024-2025 intégrées au Fonds de suppléance	3 000	s. o.	-3 000	s. o.
Sous-total – Dépenses de programmes	205 340	156 880	-48 460	149 495
Programme 5 Service de la dette	6 422 000	6 987 599	565 599	6 809 846
TOTAL	6 627 340	7 144 479	517 139	6 959 341

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Ces chiffres sont tirés du *Budget de dépenses 2024-2025*, produit par le Secrétariat du Conseil du trésor, et incluent les mesures du budget intégrées au Fonds de suppléance présentées dans le volume *Crédits et dépenses des portefeuilles du Budget de dépenses 2024-2025*.

(2) Il s'agit des dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

(3) Ces chiffres ont été produits pour les *Comptes publics 2023-2024* du gouvernement du Québec.

Comparaison entre le *Budget de dépenses 2024-2025* et les dépenses prévues au 31 mars 2025

Les dépenses prévues au 31 mars 2025 excluant le service de la dette sont inférieures de 48,5 millions de dollars au budget de dépenses initial.

Cet écart s'explique principalement par le fait que les dépenses en lien avec la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État sont comptabilisées dans d'autres ministères.

Comparaison entre les dépenses prévues au 31 mars 2025 et les dépenses réelles 2023-2024

Les dépenses prévues au 31 mars 2025 ventilées par programme sont en hausse de 7,4 millions de dollars par rapport aux dépenses réelles 2023-2024.

Cette hausse est essentiellement attribuable à la bonification de la subvention à l'Institut de la statistique du Québec ainsi qu'à un ajustement des frais de services bancaires.

Fonds du Plan Nord

Le Fonds du Plan Nord a pour objectif de favoriser le développement et la protection du territoire du Plan Nord. Il est affecté à l'administration de la Société du Plan Nord (SPN) et au financement de ses activités, qui concernent notamment le soutien financier d'infrastructures stratégiques (construction, réfection, entretien ou exploitation), de mesures favorisant le développement du territoire du Plan Nord, la recherche et le développement, l'acquisition de connaissances ainsi que le financement de la protection de ce territoire, et de mesures sociales visant à répondre aux besoins des populations qui y habitent.

Le Fonds est alimenté par une partie des retombées fiscales attribuables aux investissements réalisés sur le territoire du Plan Nord, par une contribution d'Hydro-Québec et par d'autres revenus qui correspondent aux intérêts générés à partir des sommes dont il dispose.

Dépenses du Fonds du Plan Nord

(en millions de dollars)

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2024-2025 ⁽¹⁾	Dépenses réelles au 31 mars 2025 ⁽²⁾	Écart	Dépenses réelles 2023-2024 ⁽²⁾
Fonctionnement	0,1	0,1	0	0,1
Transferts	145,6	127,8	17,8	86,3
Sous-total	145,7	127,9	17,8	86,4
Mesures du budget 2024-2025 intégrées au Fonds de suppléance	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
TOTAL	145,7	127,9	17,8	86,4

(1) Ces chiffres sont tirés du *Budget de dépenses 2024-2025*, produit par le Secrétariat du Conseil du trésor, et incluent les mesures du budget intégrées au Fonds de suppléance présentées dans le volume *Crédits et dépenses des portefeuilles du Budget de dépenses 2024-2025*.

(2) Ces chiffres sont tirés des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2025 du Fonds du Plan Nord.

Principaux écarts

Transferts

Les transferts réels au 31 mars 2025 ont été inférieurs de 17,8 millions de dollars aux prévisions présentées dans le *Budget de dépenses 2024-2025*. Cette baisse s'explique notamment par :

- le report de certains projets à des années ultérieures (11,6 millions de dollars);
- une révision à la baisse des dépenses en raison de certaines initiatives à moindre coût ou qui n'ont pas pu être réalisées par la SPN et ses partenaires (5,0 millions de dollars);
- un ajustement à la baisse des frais de fonctionnement et de rémunération de la SPN (1,2 million de dollars).

La hausse des transferts réels en 2024-2025 à la SPN par rapport à 2023-2024 s'explique principalement par la mise en œuvre de son Plan d'action nordique 2023-2028.

Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux

Le Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux (FAFICS) a pour objet d'assurer le financement :

- du Programme d'aide financière à l'investissement, lequel permet aux entreprises réalisant un projet admissible d'obtenir une aide financière applicable sous la forme d'un paiement partiel de leurs factures d'électricité;
- de la compensation d'Hydro-Québec pour les diminutions de tarifs résultant des contrats spéciaux déterminés par le ministre des Finances et conclus après le 31 décembre 2016.

Les revenus du FAFICS sont constitués de l'affectation d'une portion du dividende d'Hydro-Québec.

Dépenses du Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux

(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Budget de dépenses 2024-2025 ⁽¹⁾	Dépenses réelles au 31 mars 2025 ⁽²⁾	Écart	Dépenses réelles 2023-2024 ⁽³⁾
Transfert	226,0	239,2	13,2	227,9
Sous-total	226,0	239,2	13,2	227,9
Mesures du budget 2024-2025 intégrées au Fonds de suppléance	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
TOTAL	226,0	239,2	13,2	227,9

(1) Ces chiffres sont tirés du *Budget de dépenses 2024-2025*, produit par le Secrétariat du Conseil du trésor.

(2) Ces chiffres ont été produits pour le volume 2 des *Comptes publics 2024-2025* du gouvernement du Québec.

(3) Ces chiffres sont tirés du volume 2 des *Comptes publics 2023-2024* du gouvernement du Québec.

Principaux écarts

Les dépenses du FAFICS de 2024-2025 ont été supérieures de 13,2 millions de dollars à la prévision du *Budget de dépenses 2024-2025*. Cette hausse s'explique par une utilisation plus importante que prévu du Programme d'aide financière à l'investissement, auquel est affecté le fonds.

Par rapport à l'exercice financier 2023-2024, les dépenses du FAFICS ont augmenté de 11,3 millions de dollars. Cette hausse s'explique par une augmentation de l'utilisation du Programme d'aide financière à l'investissement. En effet, étant donné l'évolution de la réalisation des investissements qui donnent droit à l'aide financière, le montant des subventions accordées a été supérieur à celui de l'année précédente.

Fonds de lutte contre les dépendances

Le Fonds de lutte contre les dépendances (FLCD) est institué au ministère des Finances par la Loi sur la Société des alcools du Québec (RLRQ, chapitre S-13). Il est affecté :

- à la résorption de tout déficit que pourrait subir la Société québécoise du cannabis (SQDC);
- au virement des sommes attribuées au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC), soit la totalité des revenus du FLCD sauf les revenus provenant de la Société des alcools du Québec (SAQ) et de la Société des loteries du Québec (Loto-Québec);
- à la prévention de l'usage de substances psychoactives, du jeu pathologique et d'autres formes de dépendance, de même qu'à la lutte contre les méfaits qui s'y rapportent.

Les revenus du FLCD proviennent principalement :

- de la part québécoise du droit d'accise applicable aux produits du cannabis;
- des sommes payées par la SQDC à titre de dividendes;
- d'une partie des sommes versées à titre de dividendes par la SAQ et Loto-Québec.

Revenus et dépenses du Fonds de lutte contre les dépendances

(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Budget de dépenses 2024-2025 ⁽¹⁾	Dépenses estimées au 31 mars 2025 ⁽²⁾	Écart	Dépenses réelles 2023-2024 ⁽³⁾
Revenus				
Taxes à la consommation – Composante québécoise du droit d'accise	94	112	18	89
Dividendes – Sociétés d'État	127	150	23	136
Intérêts	6	7	1	7
TOTAL – REVENUS	227	269	42	232
Dépenses				
Financement du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	96	119	23	100
Lutte contre le commerce illicite de cannabis, d'alcool et de tabac au sein des comités ACCES	47	43	-4	41
Aide aux joueurs pathologiques et lutte contre le jeu pathologique	21	18	-3	19
Services pour les personnes en situation d'itinérance	29	26	-3	21
Services d'hébergement en dépendance	7	5	-2	6
Services généraux associés aux substances psychoactives et aux dépendances	13	12	-1	10
Financement des mesures de prévention de l'usage de substances psychoactives ainsi que de la lutte contre les méfaits	14	5	-9	3
TOTAL – DÉPENSES	227	228	1	200
Surplus (déficit)	—	41	41	32

(1) Ces chiffres sont tirés du *Budget de dépenses 2024-2025*, produit par le Secrétariat du Conseil du trésor, et incluent les mesures du budget intégrées au Fonds de suppléance présentées dans le volume *Crédits et dépenses des portefeuilles du Budget de dépenses 2024-2025*.

(2) Il s'agit des dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

(3) Ces chiffres ont été produits pour les *Comptes publics 2023-2024* du gouvernement du Québec.

Principaux écarts

Les revenus du FLCD ont augmenté de 42 millions de dollars par rapport aux revenus du *Budget de dépenses 2024-2025*, en raison de la hausse des revenus provenant des dividendes de la SQDC et de la hausse de la composante québécoise du droit d'accise applicable aux produits du cannabis.

Pour leur part, les dépenses du FLCD sont restées stables par rapport aux dépenses du *Budget de dépenses 2024-2025*. La hausse du versement effectué au FPRMC a été compensée par la baisse des dépenses liées à la prévention de l'usage de substances psychoactives, du jeu pathologique et d'autres formes de dépendance, de même qu'à la lutte contre les méfaits qui s'y rapportent.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Dans le dernier trimestre de l'exercice financier 2024-2025, une réflexion sur l'amélioration de l'organisation des ressources informationnelles en sécurité de l'information au sein du Ministère a été réalisée. Elle a abouti au regroupement des équipes de sécurité de l'information et de cyberdéfense.

Différents projets ont été menés afin de répondre aux besoins du Ministère concernant la performance et la sécurité de son infrastructure technologique, ainsi qu'aux objectifs du programme de consolidation des centres de traitement informatique du gouvernement québécois.

D'ailleurs, la Direction principale des ressources informationnelles (DPRI) a poursuivi les travaux suivants :

- projet de gestion des mesures fiscales, incluant un outil de communication des mesures fiscales aux entreprises;
- mise à jour du système d'exploitation des postes de travail vers Windows 11;
- modernisation de la téléphonie;
- amélioration de la prestation électronique de services en lien avec le congé fiscal pour grands projets d'investissement;
- révision des applicatifs et des processus nécessaires à la gestion du budget et de sa mise à jour;
- renforcement de la protection des données des documents hautement confidentiels faisant partie du processus budgétaire annuel ainsi que de celui de la mise à jour budgétaire annuelle;
- modernisation des infrastructures technologiques, y compris de l'environnement de développement informatique pour la plateforme SAS.

Apport des ressources informationnelles à la prestation de services et à l'efficacité ministérielle

Au cours de l'année 2024-2025, le Ministère a effectué des dépenses et des investissements en ressources informationnelles à la hauteur de 20,8 millions de dollars pour la prestation de services et pour l'efficacité ministérielle. Elles ont apporté un soutien essentiel à la réalisation de la mission du Ministère en mettant en œuvre des initiatives numériques, en assurant le bon fonctionnement des systèmes et en maintenant la sécurité des infrastructures technologiques.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2024-2025

(en milliers de dollars)

Type d'intervention	Investissements	Dépenses
Projets⁽¹⁾		
Gestion des mesures fiscales	109,8	—
Congé fiscal pour grands projets d'investissement et nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement	96,2	1,2
Programme de consolidation des centres de traitement informatique	—	1 330,7
Implantation d'une solution unifiée de gouvernance, de classification et d'étiquetage de l'information pour la protection des données	274,0	0,8
Programme de modernisation des infrastructures technologiques – Cœur du réseau	272,5	—
Programme de modernisation des infrastructures technologiques – Remplacement des serveurs	776,6	—
Programme de modernisation des infrastructures technologiques – Remplacement de la solution de sauvegarde des données	12,9	—
Sous-total – Projets	1 542,0	1 332,7
Activités⁽²⁾	230,9	17 661,6
TOTAL – DÉPENSES	1 772,9	18 994,3

(1) Interventions constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

(2) Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

Projets

Nom du projet	Description	Bénéfices escomptés
Orientation : Relations adaptées à la réalité des citoyens		
Gestion des mesures fiscales	Le projet consiste à optimiser le processus de gestion des mesures fiscales relatif aux sociétés financières. Il vise le remplacement de la solution actuelle, qui n'est plus adaptée au volume, à l'envergure et à la complexité des données échangées. Le projet doit permettre la mise en place et le déploiement d'une prestation électronique de services.	Améliorer la sécurité (gestion des accès, protection des données, validation des modifications et journalisation des opérations et transactions). Obtenir un gain d'efficacité (accès rapide au système, accès direct des clients aux formulaires et validation des champs dès la saisie). Faciliter la gestion (processus de révision et d'approbation intégré, tableau de bord et rapports internes). Favoriser l'adaptabilité du système.
Orientation : Administration publique innovante, efficiente et transparente		
Programme de consolidation des centres de traitement informatique (CCTI)	Ce projet, chapeauté par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), consiste à déplacer prioritairement le traitement et le stockage des organismes publics indiqués dans le décret 596-2020 vers : – les offres de services de nuages externes qualifiées par le Courtier en infonuagique du MCN; – un nouveau service gouvernemental en traitement et en stockage (nuage gouvernemental) pour les organismes publics dont les charges ne peuvent être transférées dans le nuage externe; – les centres de traitement informatique gérés par le MCN.	Adopter les meilleures pratiques en matière de traitement et de stockage. Maximiser la pérennité des infrastructures. Atténuer la rareté de l'expertise spécialisée dans ce domaine et concentrer une masse critique d'expertise dans la gestion des centres de traitement informatique. Réaliser une économie à l'échelle gouvernementale.

Une initiative numérique est en cours afin de permettre au Ministère de se doter d'une solution numérique innovante porteuse de bénéfices futurs.

Initiatives

Nom de l'initiative numérique	Description	Bénéfices escomptés
Solution pour l'optimisation des processus des ressources humaines liés à la performance	Cette solution consiste à obtenir une structure partagée pour les services communs de gestion des compétences et de description d'emploi ainsi qu'à automatiser le processus de gestion du rendement. La mise en commun et le partage d'informations permettent de réduire la redondance et les coûts de consolidation et ainsi d'améliorer les services rendus au personnel et aux partenaires. L'automatisation des flux de travail et l'association systématique des informations donnent aux gestionnaires et aux employés une vue d'ensemble leur permettant d'assurer l'autonomie et la valeur ajoutée de leurs activités. Elles permettent également à l'équipe des ressources humaines et aux partenaires d'optimiser leurs interventions d'accompagnement et de jouer pleinement leur rôle-conseil.	Augmenter la productivité et l'efficacité opérationnelle de chacun des acteurs impliqués dans la gestion des talents et la gestion des ressources humaines. Diminuer les efforts nécessaires à la rédaction et à la saisie de l'information. Éliminer le recours au papier. Améliorer le service offert à la clientèle. Améliorer l'expérience employé et la mobilisation du personnel. Améliorer la disponibilité et l'accessibilité d'information synthétique, détaillée, et historique à des fins de planification, d'organisation du travail et de gestion du rendement, à l'intention des gestionnaires.

4. AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion des effectifs

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés

Catégories	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés	2023-2024 Total en ETC transposés	Évolution
Personnel d'encadrement	166 585	209	166 795	91,3	90,4	0,9
Personnel professionnel	757 933	12 318	770 250	421,8	421,3	0,5
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	155 116	2 787	157 904	86,5	90,1	-3,6
TOTAL	1 079 634	15 314	1 094 949	599,5	601,8	-2,3

Notes : Il s'agit du nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : SINBAD.

Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique peut notamment être une personne morale de droit privé ou une société en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus, conclus du 1^{er} avril 2024

au 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (dans les affaires ou non)	2	120,0
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	24	6 456, 7
TOTAL	26	6 576, 7

4.2 Développement durable

Le Ministère présente les résultats de son plan d'action de développement durable (PADD), qui découle de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2023-2028.

Le PADD présente huit actions, qui concernent entre autres l'évaluation de la durabilité des interventions du Ministère, la finance durable, les émissions d'obligations vertes et les acquisitions responsables. Ces actions visent à renforcer l'intégration du développement durable non seulement dans les activités quotidiennes du Ministère, mais également dans ses décisions stratégiques.

Sommaire des résultats 2024-2025 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.1.1	Accroître le taux d'interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	Proportion des interventions structurantes de l'organisation ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	60 %	100 % Cible atteinte
Détail des activités réalisées au cours de l'année : Cinq évaluations de la durabilité ont été produites à la suite du dépôt au Conseil des ministres de cinq mémoires dont le Ministère était porteur en 2024-2025.				
5.3.2	Accroître les investissements et les placements qui répondent à des critères de durabilité	Établir une feuille de route en matière de finance durable	1 rapport : portrait de l'écosystème de la finance durable 1 rapport : feuille de route en finance durable au Québec	1 rapport élaboré : portrait de l'écosystème de la finance durable Cible non atteinte
Détail des activités réalisées au cours de l'année : En avril 2024, un rapport d'étape initial, portant sur l'écosystème de la finance durable au Québec, a été réalisé avec l'appui de Deloitte et du coordonnateur du projet, Finance Montréal. Par la suite, Deloitte a animé des ateliers d'idéation centrés sur les thématiques retenues pour la feuille de route en finance durable au Québec, qui ont permis de mobiliser les parties prenantes de l'écosystème québécois de la finance durable et de faire émerger des pistes d'action concrètes. Ces travaux ont mené à la version préliminaire de la feuille de route, qui a ensuite fait l'objet de mises à jour afin de refléter les tendances mondiales actuelles, notamment la montée de vents contraires à l'adoption des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). Cette version préliminaire est actuellement soumise à un processus de consultation mené auprès des parties prenantes internes et externes à l'administration publique, en vue d'une finalisation de la feuille de route d'ici la fin de 2025.				
5.3.3	Favoriser la croissance des obligations vertes émises par le gouvernement du Québec	Émission d'obligations vertes	≥ 500 M\$	Aucune émission Cible non atteinte
Détail des activités réalisées au cours de l'année : En 2024-2025, aucune émission d'obligations vertes n'a été réalisée par le Québec. Le report de la réalisation des projets admissibles au financement par les obligations vertes a retardé l'émission potentielle d'obligations vertes à 2025-2026. Neuf émissions, totalisant 5,7 milliards de dollars, ont eu lieu depuis le lancement du programme.				

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.3.4	Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	Proportion de programmes de soutien financier durable	0 %	0 %
Détail des activités réalisées au cours de l'année : Le renouvellement des conventions de subvention s'échelonnait jusqu'au 31 mars 2025, c'est-à-dire jusqu'à la fin du cadre normatif du programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec. L'inscription des critères dans le formulaire de demande d'aide financière sera réalisée dans le contexte du renouvellement du programme, prévu en 2025-2026.				
5.4.1	Accroître la part des acquisitions responsables	Proportion des acquisitions incluant des composantes responsables	25 %	56,3% Cible atteinte
Détail des activités réalisées au cours de l'année : Les activités suivantes ont été réalisées afin d'accroître la part des acquisitions responsables : – sensibilisation des conseillers en gestion contractuelle et en acquisition du Ministère afin d'inclure des composantes responsables lors de la rédaction des besoins d'appels d'offres et des contrats; – participation des conseillers en gestion contractuelle et en acquisition du Ministère aux activités de formation continue offertes par le Secrétariat du Conseil du trésor en matière d'acquisitions responsables; – information des conseillers concernant les nouveautés et veille en matière d'acquisitions responsables sur l'Extranet des marchés publics; – ajout d'un critère d'évaluation sur le développement durable, qui sera utilisé lors des prochains appels d'offres prévoyant une évaluation de la qualité des soumissions.				
5.5.1	Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	Augmentation de la cote de l'indice de maturité numérique responsable	37 %	60 % Cible atteinte
Détail des activités réalisées au cours de l'année : Les planifications d'améliorations, les évolutions et les améliorations durant la période ont permis de soutenir les objectifs d'optimisation des solutions et de rationalisation des équipements informatiques ainsi que de mettre en place des processus qui favorisent l'efficacité. Cela témoigne d'une progression de la maturité des pratiques numériques du Ministère. De plus, une stratégie en matière de développement durable en ressources informationnelles (RI) a été mise en place. Des actions d'amélioration en cours (exemple : optimisation du partage d'équipements en vue du réaménagement des bureaux au 1058, rue Louis-Alexandre-Taschereau en 2025-2026) ou mises en place durant la période (exemples : la priorité accordée à la réparation des équipements, et l'adoption de Microsoft comme fournisseur informatique appliquant des pratiques responsables) permettent d'améliorer la posture environnementale du Ministère.				
5.7.1	Atteindre le niveau Mise en œuvre du programme ICI on recycle + (IOR+) de RECYC-QUÉBEC	Pourcentage des employés dont le port d'attache est attesté IOR+ de niveau Mise en œuvre	Obtention de l'attestation du niveau Mise en œuvre	Niveau Mise en œuvre atteint Cible atteinte
Détail des activités réalisées au cours de l'année : RECYC-QUÉBEC a remis au Ministère l'attestation du niveau <i>Mise en œuvre</i> du programme ICI on recycle + en mars 2025, à la suite d'efforts déployés tout au long de l'année au sein du Ministère afin d'implanter différentes mesures de saine gestion des matières résiduelles.				
5.8.2	Promouvoir le transport collectif et actif, et proposer des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État	Proportion des nouveaux employés qui sont sensibilisés au transport collectif et actif	100 %	100 % Cible atteinte
Détail des activités réalisées au cours de l'année : Une trousse d'accueil a été transmise par courriel à chaque nouvel employé du Ministère préalablement à son arrivée. Celle-ci contient plusieurs informations, dont un document faisant la promotion du transport écoresponsable et des services offerts dans ce domaine. Une page disponible dans l'intranet contient également toutes les informations nécessaires et plusieurs hyperliens.				

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Le décret 708-2022 du 27 avril 2022 a eu pour effet de reporter l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Ainsi, le Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires a été prolongé pour une période pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2024.

Actions générales

Action	État de la réalisation
Soutenir financièrement la réalisation du projet Cartographie des institutions afin de mesurer les connaissances et les services des organismes québécois d'expression anglaise ainsi que leurs relations avec la société francophone	Réalisée en 2021
Soutenir financièrement le développement d'initiatives dans l'ensemble du Québec pour susciter le sentiment d'appartenance des Québécoises et Québécois d'expression anglaise, dont les jeunes, les aînés ainsi que les personnes issues des minorités visibles et ethniques (MVE)	Réalisée en 2021-2022

Actions régionales

Abitibi-Témiscamingue

Action	État de la réalisation
Soutenir financièrement l'élaboration d'un plan de développement et sa mise en œuvre, en collaboration avec les partenaires locaux francophones, afin de valoriser la contribution de la communauté d'expression anglaise dans la revitalisation culturelle et patrimoniale du quartier historique du vieux Noranda	Réalisée en 2020

Côte-Nord

Action	État de la réalisation
Soutenir financièrement l'instauration d'un incubateur-accélérateur de petites et moyennes entreprises de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, ce qui contribuera à mener à terme l'implantation d'une industrie écologique de bioproduits	Réalisée en 2021
Soutenir financièrement, par une entente sectorielle, le renforcement de l'accompagnement des municipalités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, ce qui contribuera à déterminer leurs besoins prioritaires quant à la gestion, à l'aménagement du territoire et au développement local	Réalisée en 2020

Estrie

Action	État de la réalisation
Soutenir financièrement le renforcement des compétences en français des personnes d'expression anglaise en milieu de travail	Réalisée en 2019

Gaspésie

Action	État de la réalisation
Mettre en place un comité à la Conférence administrative régionale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine pour évaluer et déployer les actions qui pourraient être menées en partenariat avec le milieu, en vue de favoriser la pleine participation des Québécoises et Québécois d'expression anglaise à la vie sociale, culturelle et économique du territoire (en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation)	Réalisée en 2022-2023
Promouvoir une signature pour l'identité touristique régionale « The Gaspesian Way », qui viendrait accroître la participation des Québécoises et Québécois d'expression anglaise dans le secteur touristique et diversifier le marché en attirant plus de visiteuses et visiteurs anglophones sur le territoire	Réalisée en 2020

Laval

Action	État de la réalisation
Soutenir financièrement la mise en place d'un nouveau point de service dans la ville de Laval, qui offrira des services en employabilité pour l'intégration des jeunes d'expression anglaise afin que le taux de chômage de ces derniers diminue et se rapproche de celui de l'ensemble de la jeunesse québécoise	Abandonnée

Montréal

Action	État de la réalisation
Soutenir financièrement des initiatives qui visent à résoudre les problèmes liés au chômage chronique, à l'émigration des jeunes diplômées et diplômés ainsi qu'à l'acquisition des compétences afin de réduire l'isolement et la marginalisation de la communauté noire anglophone par rapport à la société québécoise	Réalisée en 2020

Outaouais

Action	État de la réalisation
Mettre en place un comité à la Conférence administrative régionale de l'Outaouais pour évaluer et déployer les actions qui pourraient être menées en partenariat avec le milieu, afin de favoriser la pleine participation des Québécoises et Québécois d'expression anglaise à la vie sociale, culturelle et économique de la région (en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation)	Abandonnée

État d'avancement des actions régionales

Onze actions régionales étaient sous la responsabilité du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA).

Neuf actions ont été réalisées depuis le début de la mise en œuvre du Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires, soit 82 % des actions. En 2024-2025, par l'entremise de l'initiative de renforcement des capacités communautaires régionales (ERCC), un montant de 1 442 592 \$ a été investi dans le soutien à la mission globale de 21 organismes dans 16 régions du Québec.

Une action a été abandonnée dans la région de Laval. Il s'agit de l'action visant à soutenir financièrement la mise en place d'un point de service en employabilité pour les jeunes d'expression anglaise de cette région. L'organisme YES

Emploi + Entrepreneuriat n'a pas donné suite aux démarches afin de trouver un partenaire sur le terrain pouvant prendre en charge l'opérationnalisation de cette initiative en employabilité.

Une autre action a été abandonnée dans la région de l'Outaouais. Elle consistait à mettre en place un comité régional favorisant la pleine participation des Québécoises et Québécois d'expression anglaise dans les structures régionales. Le partenaire initialement choisi par le SRQEA n'a pas eu la capacité de matérialiser cette initiative. Par ailleurs, le Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires dans lequel l'action était inscrite est maintenant échu.

Répartition des actions

(en nombre)

Régions	Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Nouvelles actions	Actions modifiées
Ensemble du Québec	—	—	—	—	2	—	—	—
Abitibi-Témiscamingue	—	—	—	—	1	—	—	—
Côte-Nord	—	—	—	—	2	—	—	—
Estrie	—	—	—	—	1	—	—	—
Gaspésie	—	—	—	—	2	—	—	—
Laval	—	—	—	—	—	1	—	—
Montréal	—	—	—	—	1	—	—	—
Outaouais	—	—	—	—	—	1	—	—
TOTAL	—	—	—	—	9	2	—	—

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Aucune divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics n'a été reçue par le responsable du suivi des divulgations du ministère des Finances pendant l'année financière 2024-2025.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2025

Nombre de personnes occupant un poste régulier	
602 ⁽¹⁾	

(1) À l'exclusion des titulaires d'un emploi supérieur, des étudiantes, des étudiants et des stagiaires.
Source : SAGIP.

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2024-2025

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
31	13	41	10

(1) Le nombre total des personnes embauchées selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.
Source : SAGIP.

Membres des minorités visibles, membres des minorités ethniques, personnes handicapées, personnes autochtones et femmes

Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence – Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence – Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence – Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2025
Membres des minorités visibles	83	14,1 %	93	15,9 %	107	17,9 %
Membres des minorités ethniques	14	2,4 %	14	2,4 %	17	2,8 %
Personnes handicapées	4	0,7 %	3	0,5 %	3	0,5 %
Personnes autochtones	1	0,2 %	—	0 %	—	0 %
Femmes	307	52,3 %	309	52,8 %	311	51,9 %

Sources : Base de données du personnel de la fonction publique et SAGIP.

**Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein du personnel d'encadrement –
Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2023	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2024	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2025
Membres des minorités visibles	6	7,6 %	7	8,5 %	7	8,6 %
Membres des minorités ethniques	1	1,3 %	1	1,2 %	1	1,2 %
Personnes handicapées	—	0 %	—	0 %	—	0 %
Personnes autochtones	—	0 %	—	0 %	—	0 %
Femmes	30	38 %	32	39 %	31	38,3 %

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes visés

Autres mesures ou actions en 2024-2025 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe visé	Nombre de personnes visées
Diffusion de la manchette <i>Journée internationale des personnes handicapées : J'embarque!</i>	L'ensemble des employés	652
Diffusion de la manchette <i>La fonction publique, un milieu de travail inclusif</i>	L'ensemble des employés	652
Diffusion de la manchette <i>Vers une approche inclusive de la gestion de la diversité culturelle</i>	L'ensemble des employés	652
Diffusion de la manchette <i>Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie</i>	L'ensemble des employés	652
Diffusion de la manchette <i>Programme de mentorat en équité, diversité et inclusion</i>	L'ensemble des employés	652
Diffusion de la manchette <i>Mois international de la fierté 2SLGBTQIA+</i>	L'ensemble des employés	652
Diffusion de la manchette <i>Journée de l'égalité</i>	L'ensemble des employés	652
Diffusion de la manchette <i>Programme de la Journée nationale des peuples autochtones</i>	L'ensemble des employés	652
Diffusion de la manchette <i>Découvrez les nations autochtones du Québec</i>	L'ensemble des employés	652
Diffusion de la manchette <i>Semaine québécoise des rencontres interculturelles du 4 au 10 novembre 2024</i>	L'ensemble des employés	652
Publication dans l'intranet du <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2025</i> du ministère des Finances	L'ensemble des employés	652
Diffusion de la manchette <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2025</i>	L'ensemble des employés	652
Diffusion de la manchette <i>Semaine québécoise des personnes handicapées</i>	L'ensemble des employés	652

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

Les lois et règlements sous la responsabilité du Ministère ont une incidence sur les entreprises québécoises, en particulier dans le secteur financier et celui du courtage immobilier. Dans ce contexte, lors de l'élaboration ou de la révision des composantes de son cadre légal et réglementaire, le Ministère met en application les fondements, les principes et les clauses de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.

— À cet égard, 12 règlements concernant ces deux secteurs ont été édictés en 2024-2025.

Réalisations et résultats

En 2024-2025, deux analyses d'impact réglementaire ont été réalisées par le Ministère, soit l'une dans le contexte du projet de loi n° 92, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier, et l'autre dans celui du projet de règlement modifiant principalement le Règlement sur l'acquisition et la détention de titres ou d'une quote-part d'un droit de propriété par certaines institutions financières au-delà des limites prévues.

Concernant le projet de loi n° 92, seules certaines modifications législatives apportées à la Loi sur les valeurs mobilières, comme l'ajout de la notion de plateforme de négociation, affecteront certaines entreprises. Les plateformes de négociation, qui sont des fournisseurs de services de négociation, auront désormais à être reconnues par l'Autorité des marchés financiers pour pouvoir exercer leurs activités au Québec. En ce qui concerne les autres mesures incluses dans le projet, soit elles n'ont aucune incidence sur les entreprises, soit elles représentent un allègement réglementaire, soit elles consistent en des frais, honoraires ou autres droits payables au gouvernement auxquels ne s'applique pas la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.

Quant au projet de règlement modifiant principalement le Règlement sur l'acquisition et la détention de titres ou d'une quote-part d'un droit de propriété par certaines institutions financières au-delà des limites prévues, les modifications qui y sont proposées représentent un assouplissement réglementaire, car elles retirent des restrictions touchant les placements que les institutions financières québécoises sont autorisées à détenir.

Par ailleurs, à l'égard de ses responsabilités en matière fiscale, le Ministère a présenté trois analyses d'impact réglementaire, qui ont été produites par Revenu Québec.

Publications en matière d'allègement réglementaire

Conformément aux exigences de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, les analyses d'impact réglementaire réalisées par le Ministère peuvent être consultées sur le site [Québec.ca](https://quebec.ca).

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	79
---------------------------------	----

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications
0 à 20 jours	50	8	—
21 à 30 jours	18	1	—
31 jours et plus (le cas échéant)	—	—	—
TOTAL	68⁽¹⁾	9	—

(1) Parmi les demandes reçues entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025, trois ont été traitées en avril 2025, soit dans l'année financière 2025-2026, et une a été retirée. De plus, parmi les demandes traitées entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025, deux avaient été reçues en mars 2024, soit dans l'année financière 2023-2024.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi ⁽¹⁾ invoquées
Acceptée (entièrement)	14	4	—	Loi sur l'accès : 1, 9, 14, 15, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28.1, 29, 31, 33, 34, 37, 39, 48, 49, 53, 54, 88.1, 94 Loi sur l'administration fiscale : 69
Partiellement acceptée	28	1	—	
Refusée (entièrement)	9	2	—	
Autres ⁽²⁾	20	2	—	

(1) Il s'agit de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

(2) Comprend les demandes d'accès qui sont dirigées vers d'autres ministères ou organismes, celles pour lesquelles les articles de la Loi sur l'administration fiscale sont invoqués ainsi que les demandes de renseignements personnels, de documents ou d'autres renseignements fondés sur certaines lois fiscales mentionnées qui sont inopposables au gouvernement du Québec.

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	—
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	2

(1) L'un des deux avis de révision reçus entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025 a été rejeté par la Commission d'accès à l'information le 22 mai 2025. En ce qui concerne le second avis, la Commission a confirmé la fermeture du dossier le 5 mai 2025.

Diffusion de l'information

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le ministère des Finances diffuse sur son site Web les documents et les renseignements administratifs qui le concernent.

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Le Comité ministériel sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels a tenu trois rencontres. Celles-ci lui ont notamment permis de mettre en place une nouvelle procédure de déclaration d'un incident de sécurité impliquant des renseignements personnels, entrée en vigueur le 28 janvier 2025. Le Comité a également planifié les communications à transmettre au personnel, incluant le plan d'intervention en cas d'incident de confidentialité ainsi que l'outil d'aide à la décision permettant de déterminer la gravité d'un incident.

Par ailleurs, le Comité a effectué des travaux pour mener à l'adoption d'une politique de gouvernance de l'information.

Deux activités de sensibilisation sur les bonnes pratiques à adopter dans le cadre des demandes d'accès à l'information ont été tenues auprès de secteurs ciblés.

Enfin, quatre manchettes ayant trait à la protection des renseignements personnels ont été diffusées dans l'intranet, notamment dans le cadre de la Semaine de la protection des données, et une publication a été diffusée sur les médias sociaux lors de la Journée internationale du droit à l'information.

Formation portant sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Une conseillère en accès à l'information a suivi une formation de 42 heures offerte par l'Université de Sherbrooke. Elle est ainsi devenue responsable certifiée de la protection des renseignements personnels.

4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

Émissaire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État?	Oui. Des manchettes publiées dans l'intranet ont rappelé au personnel que le réviseur linguistique (qui a fait office d'émissaire jusqu'en décembre) pouvait répondre à leurs questions sur le français.

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation a pris une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et l'a transmise au ministre de la Langue française en vue de son approbation?	Non
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le Règlement sur la langue de l'Administration et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche?	Non

Politique linguistique de l'État (PLE)

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?	Non
L'article 20.1 de la Charte de la langue française prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable. Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé ?	75 ⁽¹⁾
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable ?	170 ⁽¹⁾

(1) Concernant le nombre de postes pour lesquels la connaissance d'une autre langue que le français est nécessaire ou souhaitable, il est possible que les réponses ici présentées ne reflètent pas exactement la réalité de 2024-2025. La collecte de données menée à cet effet n'a pas permis de confirmer tous les chiffres.

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

Actions ayant une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes réalisées au cours de l'année 2024-2025

Les activités suivantes ont été mises à jour en cours d'année.

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Diffusion de la manchette <i>Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie</i>	L'ensemble des employés	652
Diffusion de la manchette <i>Journée internationale des droits des femmes</i>	L'ensemble des employés	652
Diffusion de la manchette <i>Une campagne pour sensibiliser les jeunes à la violence conjugale</i>	L'ensemble des employés	652
Diffusion de la manchette <i>Journées d'action contre la violence faite aux femmes</i>	L'ensemble des employés	652
Diffusion de la manchette <i>Accompagner au travail une victime de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel</i>	L'ensemble des employés	652
Diffusion de la manchette <i>La lune de miel est-elle terminée?</i>	L'ensemble des employés	652
Diffusion de la manchette <i>La violence familiale : quand la famille n'est plus synonyme de cocon</i>	L'ensemble des employés	652
Diffusion de la manchette <i>Outils d'accompagnement en matière de violence conjugale, familiale et à caractère sexuel</i>	L'ensemble des employés	652
Publication dans l'intranet de la page « Violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel en milieu de travail »	L'ensemble des employés	652
Publication dans l'intranet de la page « La violence conjugale : rôle et obligations légales des milieux de travail »	Les gestionnaires	94
Diffusion du communiqué <i>Activités de développement obligatoires</i>	Les gestionnaires	94
Publication dans l'intranet de la page « Rencontre ou plan d'accompagnement »	Les gestionnaires	94
Publication dans l'intranet de l'aide-mémoire <i>Plan de sécurité – Prévention en matière de violence conjugale</i>	Les gestionnaires	94
Publication dans l'intranet du texte « Trois portes d'entrée d'une demande d'aide »	Les gestionnaires	94

4.10 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, grâce à de meilleures pratiques, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité, ainsi qu'à assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. Selon cette politique, les ministères et organismes sont tenus d'effectuer une reddition de comptes annuelle sur la tarification des biens et services.

Huis clos budgétaire

En conformité avec sa mission, le ministère des Finances présente, lors du discours sur le budget, des politiques du gouvernement dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier. Le jour du dépôt du budget à l'Assemblée nationale, le Ministère doit tenir une séance à huis clos afin de faire connaître les choix budgétaires du gouvernement aux représentants des médias et des groupes socioéconomiques.

Comme le discours sur le budget est un bien public, la divulgation de son contenu et les documents remis aux participants à cette occasion ne sont pas tarifés.

Une exception doit toutefois être considérée : lors du huis clos budgétaire, un repas est servi, car la majorité des participants se présentent sur les lieux en début de matinée et ne peuvent les quitter qu'après la levée de ce huis clos, en fin d'après-midi. Une contribution est perçue auprès des représentants des groupes socioéconomiques, des fiscalistes, des économistes et des représentants des médias pour couvrir une partie des frais de repas.

Niveau de financement des services tarifés

(en dollars, sauf indication contraire)

Service tarifé	Revenus probables ⁽¹⁾ en 2024-2025	Coût du service	Niveau de financement atteint	Niveau de financement visé
Service de repas lors du huis clos du 25 mars 2025 et frais afférents	53 154	59 122	90 %	100 %

(1) Les revenus sont dits « probables » tant que les travaux de vérification effectués pour les *Comptes publics 2024-2025* du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

Mesures fiscales liées au secteur financier

Biens et services actuellement tarifés

Le Règlement sur le tarif des frais et la contribution annuelle exigibles en vertu de la Loi sur les centres financiers internationaux (RLRQ, chapitre C-8.3, r. 1) détermine les droits payables pour les demandes et la délivrance des documents officiels nécessaires aux sociétés souhaitant obtenir ou maintenir le statut de centre financier international.

Les sommes recueillies par le ministère des Finances sont déposées dans le Fonds du centre financier de Montréal, comme le précise l'article 39 de la Loi sur les centres financiers internationaux (RLRQ, chapitre C-8.3) (Loi sur les CFI).

Le Fonds du centre financier de Montréal a été constitué en vertu de l'article 37 de la Loi sur les CFI. Il a pour mission le financement d'activités de promotion et de développement de Montréal comme place financière internationale. Ses revenus proviennent :

- des sommes perçues pour l'examen de certificats et d'attestations qui doivent être obtenus auprès du ministre des Finances pour qu'une entreprise ainsi que ses employés admissibles puissent bénéficier des incitatifs fiscaux associés aux centres financiers internationaux (art. 35);
- des contributions annuelles payables par les entreprises titulaires d'un certificat pour le financement d'activités de promotion et de développement de Montréal comme centre financier international (art. 36).

Les sommes disponibles dans le Fonds du centre financier de Montréal servent principalement à subventionner les activités de promotion et de démarchage conduites par Finance Montréal—La Grappe Financière du Québec, prévues à la convention financière conclue avec le ministère des Finances pour les exercices financiers 2023-2024 à 2027-2028.

Niveau de financement des services tarifés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Services	Revenus probables ⁽¹⁾ en 2024-2025	Coût des services	Niveau de financement atteint (%)	Niveau de financement visé (%)
Frais et contribution annuelle exigibles à l'égard des crédits d'impôt pour les centres financiers internationaux	1 659,7	1 896,2	88 %	60-70 %

(1) Les revenus sont dits « probables » tant que les travaux de vérification effectués pour les *Comptes publics* 2024-2025 du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

Le niveau de financement visé est de 60-70 %. En 2024-2025, il s'est établi à 88 %, en hausse par rapport à 2023-2024. Ce résultat est dû à l'augmentation des revenus du Fonds provenant des frais et de la contribution annuelle exigibles à l'égard des crédits d'impôt pour les centres financiers internationaux.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière (chapitre VIII.1), les frais exigibles sont indexés au 1^{er} janvier de chaque année, à l'exception de la contribution annuelle, qui n'est pas visée.

Méthode de fixation et d'indexation des tarifs

Bien ou service tarifé	Méthode de fixation	Date de la dernière révision tarifaire	Mode d'indexation
Demande de certificat, demande d'attestation ou toute demande de modification de ceux-ci; demande de délivrance d'une copie certifiée de ces documents	En fonction du coût des services	1 ^{er} janvier 2025	Selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation

Nouveaux biens ou services tarifés

Au cours de l'exercice 2024-2025, il n'y a pas eu de nouveaux biens ou services tarifés.

Biens et services qui pourraient être tarifés

Aucun bien ou service supplémentaire ne fera l'objet d'une tarification.

